



Charte d'engagement des Ateliers Jeunes

Les ateliers jeunes consistent en la réalisation volontaire par un groupe de jeunes de travaux au sein pour une structure publique.

Cette charte est conclue entre la Communauté de communes des Luys en Béarn, les communes ou Syndicat scolaire, les structures encadrantes, les adolescents et les parents. La signature de cette charte équivaut à l'acceptation par l'adolescent et ses parents des règles qui s'y trouvent.



Article 1 - Le respect de son engagement

En m'inscrivant à l'Atelier Jeunes, je m'engage :

- À participer à l'Atelier du début à la fin
- À respecter les horaires de présence et prévenir l'animateur et/ou l'élus référent, suffisamment à l'avance, de mon absence ou de mon retard justifié
- À respecter les consignes données (sécurité, façon de faire...)
- À porter une tenue adaptée



Article 2 - Le téléphone portable

Je m'engage à avoir une utilisation raisonnée de mon téléphone portable, c'est-à-dire à l'utiliser uniquement au moment des pauses. Ce qui ne m'empêche pas de profiter de ces moments de convivialité, avec les personnes qui m'entourent, et sans mon téléphone.



Article 3 - La bonne volonté et la bonne humeur

Je me suis engagée VOLONTAIREMENT à participer à cet Atelier Jeunes. Je m'engage donc à mettre de la bonne volonté dans les tâches que l'on me confiera.

Mon sourire et ma bonne humeur feront aussi partie de l'aventure !



Article 4 - Le comportement

En signant cette charte, j'accepte d'avoir un comportement respectueux à l'égard :

- Des autres jeunes et des personnes encadrantes (animateurs, intervenants, élus, bénévoles...). C'est réciproque bien sûr.
- Des infrastructures et du matériel

J'accepte également d'adopter un comportement bienveillant et solidaire tout au long de l'Atelier.



Article 5 - La bourse

À l'issue de ces 20h, je bénéficie d'une bourse d'un montant de 90€.

Attention : je n'aurai pas la bourse complète si je ne participe pas à l'Atelier dans sa totalité (20h + temps de rencontre/préparation + bilan/réception).

Fait à, le / /

Signatures (précédées de la mention "Lu et approuvé")

Jeune

Un des parents au moins